

délégués - en exercice ...	97
- présents	52
Pouvoirs	07
Total votants	59

Affaire n°160/12-2024

PROLONGATION DE LA COLLECTE SAISONNIERE
DES VEGETAUX

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS DU SIETOM
SEANCE DU 9 décembre 2024**

L'An deux mil vingt-quatre le lundi 9 décembre à 18 heures, le Comité Syndical du syndicat mixte pour l'enlèvement et le traitement des ordures ménagères de la région de Tournan-en-Brie (SIETOM), dûment convoqué le 2 décembre 2024 s'est réuni au siège du syndicat à Tournan-en-Brie sous la présidence de Monsieur Dominique Rodriguez, Président.

Secrétaire de séance : Gilles Bord

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Représentant la communauté de communes Brie des Rivières et Châteaux (CCBRC) :

Bruno REMOND, Jean-Paul MOSNY, Patricia CASIER, Eric CANTAREL, Olivier DEVAUX, Guillaume CHATELOT, Jean-Paul BONVOISIN, Louis-Marie SAOUT, Patricia CHAUVAUX, Jean-Michel METIVIER, Jean-Claude OMNES, Jean-Claude COCHET, Marc HOUOT, Alain BRUCHER, Nicole VIBERT, Jacqueline MOERMAN, Eric PIOT, titulaires et Xavier KERSUAL, Pierre MURON, Stéphane SOUVIE-LAUYAT, Daniel SARAZIN, suppléants.

Représentant la communauté d'agglomération Paris Vallée de la Marne (CAPVM) :

Gilles BORD, Dominique BECQUART, Gérard TABUY, Fernande TREZENTOS-OLIVEIRA, Thierry TASD'HOMME, Jean-Bernard BLONDIN, Analia HALLER, Jean-Claude OLIVIERI, Gladys CELANIE, titulaires et Marie-Elisabeth GUEZODJE, suppléante.

Représentant la communauté de communes Les Portes briardes entre villes et forêts (CCPB) :

Dominique BENOIT, Marie-Paule DEVAUCHELLE, Olivier MATHEROT, Christian TIENNOT, Jean-Marie CHAVANCE, Laurent GAUTIER, Claude SEVESTE, titulaires et Patrick OFFROY suppléant.

Représentant la communauté de communes Val Briard (CCVB) :

Patrice LEGRAND, Stéphane ROBERT, Christian COQUELET, Josiane TROTTIER, Jonathan CHAUMONT, Jean-Claude MERAKCHI, Michèle BENECH, Dominique RODRIGUEZ, Maurice BLANCHARD, Jean-Claude DELAVALAUX, titulaires et Alexis TIMECHINAT, Eric PIASECKI, Régis THAUVIN, suppléants.

Pouvoirs :

- de M. Cocquelet à M. Chaumont (CCVB)
- de M. Anthoine à M. Bonvoisin (CCBRC)
- de M. Ghozlane à M. Bord (CAPVM)
- de M. Oumari à M. Becquart (CAPVM)
- de M. Foubert à M. Tabuy (CAPVM)
- de M. Bouchart à Mme Celanie (CAPVM)
- de M. Green à M. Gautier (CCPB)

Absents non représentés :

Représentant la communauté de communes Brie des Rivières et Châteaux (CCBRC) :

Thomas Berthon, Deborah Bernard, Jean-Pierre Meudec, Nathalie Semonsu

Excusés : Jean-Pierre Fernandes, Virginie Brinjean.

Représentant la communauté de communes l'Orée de la Brie (CCOB) :

Franck Grasseler, Pascale Prunet, Joël Bigot, Christophe Couloumy.

Représentant la communauté d'agglomération Melun Val de Seine (CAMVS) :

Aline Couderc, Yannick Ponce, Michelle Bouilland-Chauveau, Nathalie Canet.

Représentant la communauté d'agglomération Marne et Gondoire (CAMG) :

François Benavente

Excusé : Denis Thouvenot.

Représentant la communauté d'agglomération Paris Vallée de la Marne (CAPVM) :

Nicolas Bourdelet, Yamina Amara.

Représentant la communauté de communes Les Portes briardes entre villes et forêts (CCPB) :

Grégoire Cordesse, Eric Serafin-Bonvarlet

Excusés : Suzanne Barnet, Patrick Vordonis, Patrick Salmon, Christine Fleck, Frédéric Marcoux, Ziain Tadjine.

Représentant la communauté de communes Val Briard (CCVB) :

Marc Tétart, Thierry Maurer, Yann Lemaulf, Sébastien Gateau, Eddy Bapelle, Etienne Leroy, Nathalie Robaey, François Moratille, Hugues Marcelot, Laudiane Meigne-Portes

Excusé : David Vicente, Laurence Barbaux.

160/12-2024 Prolongation de la collecte saisonnière des végétaux :

Depuis juin 2022 à Pontault-Combault et 2023 sur l'ensemble du territoire, les végétaux sont collectés séparément des Ordures Ménagères via une collecte saisonnière (de mi-mars à mi-novembre) à la fréquence d'une fois toutes les 2 semaines.

La délibération correspondante prise lors du Comité syndical du 7 décembre 2022 valait pour les années 2023 et 2024. Il convient donc de délibérer à nouveau sur cette question.

Vu la délibération n° 075/03-2022 du comité syndical en date du 14 mars 2022 portant sur la suppression de la collecte des déchets verts en porte-à-porte sur le territoire du SIETOM 77,

Vu la délibération n° 098/12-2022 du comité syndical en date du 7 décembre 2022 portant sur la mise en place d'une collecte spécifique et saisonnière des végétaux jusqu'en 2024 au plus tard,

Considérant que de nombreuses voix se sont élevées en faveur de la continuité de cette collecte,

Considérant que le SIETOM 77 souhaite travailler sur l'ensemble des flux de déchets, y compris les végétaux, pour proposer une optimisation des collectes cohérente, permettant à la fois de poursuivre la réduction des déchets et de maîtriser les coûts du service public de gestion des déchets (SPGD),

Il est donc proposé de reconduire pour 2 ans cette collecte saisonnière des végétaux dans les mêmes conditions à savoir :

- Collecte saisonnière : 8 mois (de mi-mars à mi-novembre)
- Fréquence de collecte : 1 fois tous les 15 jours (C0,5)
- Quantités et conditions de collecte : en bac normé ou en sacs kraft (maximum 5 sacs de 100L)
- Végétaux concernés : uniquement tonte, fleurs, feuillages et petites tailles
- Traitement : compostage

*Le Comité Syndical décide de **PROLONGER** la collecte saisonnière des végétaux pour les années 2025 et 2026 selon les modalités définies ci-dessus.*

Délibération adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

Pour extrait conforme,
Tournan-en-Brie, le 10 décembre 2024.



Certifié exécutoire,
Par affichage et transmission,
en Préfecture.

Le Président,
Dominique RODRIGUEZ.
Signé électroniquement.

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif, situé au 43 rue du Général de Gaulle – 77000 Melun ou via la plateforme www.telerecours.fr, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou sa notification et de sa réception par le représentant de l'Etat.